



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2024

Date de convocation : 16/07/2024

Date d'affichage : 16/07/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Claude GROUT, Maire.

Etaient présents : Pascal LEGOIS, Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Gilbert BAUDER, Alain NOEL, Martine BUISSON, Pascal CAILLY, Stéphanie LEVILLAIN, Priscille CLEMENT, Armelle POIRIER, Florence COSSARD, Jonathan DESGROISILLES, Alain DEHAIS,

Etaient Absents : M. Alain RASSET a donné pouvoir à Mme Stéphanie LEVILLAIN
Mme Dominique CATEL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie ARTUR
Véronica TROGLIA
Départ de Mme Martine BUISSON de la séance à partir du point « Révision loyer local kiné-ostéopathe Espace des Saulniers »

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	18
Présents	15
Pouvoirs	2
Votants	17

OBJET :

TARIFS DE LOCATION 2026 DE LA SALLE CORENTIN ANSQUER

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés : d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 pour la salle d'animation « Corentin Ansquer » :

	GRANDE SALLE		VAISSELLE (couvert complet)	
	Extérieurs	Rouxmesnil	Extérieurs	Rouxmesnil
	Tarifs (arrhes)	Tarifs (arrhes)	Tarifs	Tarifs
1 repas samedi soir	1 250 € (300 €)	1 050 € (250 €)	2.50 €	2.00 €
Week-end	1 750 € (425 €)	1 550 € (375 €)	3.00 €	2.50 €
Séminaire avec repas	1 250 € (300 €)	1 050 € (250 €)	2.50 €	2.00 €
Séminaire sans repas	1 050 € (250 €)	850 € (200 €)		
Société de Spectacle	2050 € (500 €)			
Vin d'honneur	1 050 € (250 €)	850 € (200 €)	0.30 € / verre	0.30 € / verre
Participation forfaitaire pour le prêt d'une salle Tarif appliqué pour les associations caritatives ne faisant pas partie de la commune ou de l'Agglomération Dieppoise ou ne bénéficiant pas du partenariat de la Commune.	250 € (100 €)			

- Pour rappel : caution pour le ménage /tri des déchets : 500 € (délibération 49/23 du 26.06.2023)
- Pour rappel : Tarif ménage et tri des déchets : forfait 100 € + complément d'un forfait main d'œuvre au taux horaire et temps passé des agents (si besoin) – Délibération 49/23 du 26.06.2023)
- Tarif caution pour les locations (privés ou entreprises) : 3 500.00 €
- Tarif caution pour les locations (associations communales) : 1 000.00 €

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20240722-42-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2024

Affichage : 26/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation